

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

43^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LAMURE-SUR-AZERGUES

31 AOÛT et 1er SEPTEMBRE 2024

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE organise les 31 août et 1er septembre 2024 avec le concours de l'ECURIE HAUTE AZERGUES une compétition automobile régionale dénommée :

43^{ème} COURSE DE COTE DE LAMURE-SUR-AZERGUES 2024

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne 2025 – coef. 1,
- Le Championnat de Ligue Régionale Automobile Rhône Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Rhône Alpes sous le numéro R23. en date du **Lundi 10 juin 2024**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **410** en date du lundi 10 juin **2024**.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom : ECURIE DE LA HAUTE AZERGUES

Adresse : MAIRIE – 69870 LAMURE-SUR-AZERGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

COMPETITIONS REGIONALES

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Robert MORANGE	Licence n° 1981
Commissaires Sportifs	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n° 243696
	M. Jacques SAPIN	Licence n° 5008
Directeur de Course	M. Laurent BENOIT	Licence n° 46771
Directeur de Course Adjoint		
Directeur de Course Stagiaire	M. Gilbert REVEL	Licence n° 208706
Commissaire Technique Responsable	M Alain BILLOUD	Licence n° 13082
Commissaires Techniques Adjoints	M. Alain PETITON	Licence n° 2732
	M. Yannick BOSSEAU	Licence N° 223616
	M Serge DEVIGNE	Licence n°236990
Commissaire Technique stagiaire		
Médecin Responsable	Mme Julie ARTAUD	

Chargée de la mise en place des moyens	Mme Claire DESSAIGNE	Licence n° 260979
Chargée des relations avec les concurrents (CS)	Mme Corinne BEFFY	Licence n° 27682
Chargé de presse	M. Emmanuel PERRIER	Licence n°259999
Chargé des Commissaires de route	M. Patrick SOUVY	Licence n° 236778
	M. Didier LAVENIR	Licence n° 6348
Chronomètres Responsable	M. Christophe GUINAMARD.....	Licence n° 14571
	Mme Stéphanie TABARD.....	Licence n° 154983
	M. Laurent LACOMBA	Licence n° 41897
Observateur		

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements le mardi 27 août 2024 à 24 heures.
- Publication de la liste des engagés le vendredi 30 août 2024 à 12 heures sur le site internet de l'ASA Centaure.
- Vérifications administratives le samedi 31 août 2024 de 15h à 19h et le dimanche matin sur demande et sur RDV entre 7h et 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08).
- Vérifications techniques le samedi 31 août 2024 de 15h15 à 19h15 et le dimanche sur demande et sur RV entre 7h15 et 8h (Tél. 06.12.54.30.08).
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 1er septembre 2024 à 8h15.
- Briefing des commissaires le dimanche 1er septembre 2024 à 7h30 à la salle pluraliste de Lamure-sur-Azergueq
- Essais chronométrés le dimanche 1er septembre 2024 à partir de 8h30
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 3 septembre 2023 à l'issue des essais chronométrés.

COURSE

La course comprendra 3 ou 4 montées à l'issue des essais chronos, le dimanche 1er septembre 2024.

Les horaires des essais chronométrés et des montées de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. La Direction de course se réserve le droit d'annuler des montées en cas de nécessité.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM sur la ligne de départ, le dimanche 1er septembre 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 1er septembre 2024, 30 minutes après l'ouverture du parc.

Les règlements correspondants aux prix distribués seront adressés (chèque) par courrier sous 10 jours ou seront effectués par virement bancaire sous 10 jours après réception du RIB du bénéficiaire à transmettre par email sur : contact@asa-centaure.com.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 : le dimanche 1er septembre 2024 à 7 heures.
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 31 août 2024 de 15h à 19h, et le dimanche 1er septembre 2024 sur demande et sur RV de 7h à 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08)

Lieu : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues

Vérifications techniques le samedi 31 août 2024 de 15h15 à 19h15, et le dimanche 1er septembre 2024 sur demande et sur RV de 7h15 à 8h (Tél. 06.12.54.30.08)

Lieu : Parking de la gare de Lamure-sur-Azergues

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RONZON

Adresse : RD 385 Lamure-sur-Azergues

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 1er septembre 2024 à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 1er septembre 2024 à 7 heures.

Horaires des Vérifications administratives et techniques

	Samedi	Dimanche
Groupe N/FN	De 15h à 16h	De 7h à 7h45 sur demande et sur RDV
Groupe A/FA	De 16h à 17h	
Groupe FC/FS/F2000	De 17h à 18h	
Groupe CNF/CN/CM	De 18h à 18h30	
Groupe D/E/E2SC/GT Sport/GTTS	De 18h30 à 19h15	

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CENTAURE - 15 place de la mairie – 69210 Lentilly

Jusqu'au mardi 27 Août 2024 à 24 heures.

La demande d'engagement est à télécharger sur le site de l'ASA CENTAURE ou peut se faire informatiquement sur le site : <https://engagement.ffsa.org>

Les droits d'engagement sont fixés à **170€**, pour tous les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur.

Droits réduits à **150€** pour les licenciés de l'ASA Centaure.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement :

*** Chèques à l'ordre de l'ECURIE HAUTE AZERGUES (à adresser à l'Asa Centaure 15 rue de la mairie 69210 Lentilly)**

OU * Paiement par virement – IBAN ci-dessous *

Banque : Crédit Agricole Centre - Est

RIB : 17806 00165 93348002000 75

IBAN : FR76 1780 6001 6593 3480 0200 075

BIC : AGRIFRPP878

*** Indiquer le prénom et le nom du concurrent dans le libellé du virement.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Pour les concurrents souhaitant une licence à la journée, un titre de participation ne pourra être délivré que sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication de la pratique de sport automobile datant de moins de 6 mois.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : **120**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte Régionales 2024.

Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne (voir liste sur le site www.ffsa.org) sont admises à participer à des courses de côte modernes aux conditions suivantes : les voitures doivent être conformes à leur PTH et aux équipements de sécurité définis dans le tableau "Equipements de sécurité Course de Côte VHC" ; les pneumatiques utilisés seront conformes à la réglementation VHC ou moderne.

- Elles ne marquent pas de point ni aux Championnats de France de la Montagne, ni à la Coupe de France ;
- Elles ne peuvent être admises qu'à une course de côte inscrite SANS DOUBLURE VHC

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable).

Si publicité optionnelle : indiqué par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lamure sur Azergues se déroule sur la D 44 :

- Départ : 50 m avant le panneau de fin d'agglomération de Lamure sur Azergues
- Arrivée : sur la ligne droite suivant la courbe gauche après le transformateur EDF
- Pente moyenne : 7%
- Longueur du parcours 1500 m

La course se déroulera en 3 ou 4 montées sous réserve de décision de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : en convoi en sens inverse de la course.

Parc de départ : situé du monument aux morts jusqu'à la gare

Parc d'arrivée : sur la D44, 500 m après la ligne d'arrivée

6.2P. FILE DE DEPART

File de départ : située entre le monument aux morts et la gare

6.3P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.4P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au parking à proximité de la salle polyvalente et au parking du marché de Lamure-sur-Azergues.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 31 aout 2024.

Les remorques devront être garées sur le parking prévu à cet effet, selon le fléchage.

6.5P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D44 entre la ligne de départ et le pont SNCF.

6.6P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : à la salle polyvalente,
- pendant les essais et la course au parc départ au niveau du monument aux morts,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : camion PC et chronos.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.7P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : à la mairie
Dès la fin des vérifications administratives de 8h30 jusqu'à la fin de l'épreuve

- **Téléphones permanence n° 04 74 02 03 71 – n° 06.12.54.30.08**

Centre de secours le plus proche :

- Lieu : Lamure sur Azergues.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX COMMISSAIRES CHEFS DE POSTES (BRIEFING)

La conférence aux commissaires chefs de poste (briefing) aura lieu devant la salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues le 1er septembre 2024 de 7h15 à 7h30.

La présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire (feuille d'émargement).

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant la salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues le 1er septembre 2024 de 7h45 à 8h.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire (feuille d'émargement).

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement particulier des courses de côtes 2024 FFSA.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au tableau d'affichage officiel situé 100 m avant la ligne de départ (camion chronos).

Il sera établi :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement par groupe (série A et B confondues)
- Un classement par classe (série A et B confondues)
- Un classement féminin

En cas d'ex-aequo le départage sera effectué par l'addition des deux meilleurs temps.

Classement définitif : à l'expiration du délai de réclamations.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 1er septembre 2024 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Lieu : Place de la Mairie de Lamure-sur-Azergues.

Prix : les prix (par chèque) sont cumulables.

Nbre partants	GENERAL Séries A et B CONFONDUES	CLASSES					
		1	2	3 à 4	5 à 7	8 à 10	+ de 10
1 ^{er}	270€	45€	90€	110€	150€	160€	170€
2 ^{ème}	230€			60€	100€	120€	130€
3 ^{ème}	190€				50€	70€	80€
4 ^{ème}						40€	60€
5 ^{ème}							30€

Les concurrents primés recevront une coupe, les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin :

les prix ne sont pas cumulables avec ceux du classement général, le prix le plus élevé sera délivré.

Si plus de 3 partantes :

- 1^{ère} 90€ une coupe et un bouquet
- 2^{ème} 60€ une coupe et un bouquet
- 3^{ème} 30€ une coupe et un bouquet

Des coupes seront remises aux commissaires par tirage au sort.

10P.4 PODIUM

Voir article 1.2.P